

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 12 avril 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ-M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU -M. MARLIN - MME PLAYE - MME SCHREIBER - MME SCHWARZ - M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY - M. JULIEN - M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK - M. BECKER - MME DROUOT - MME FOUET - M. GRANDBASTIEN - MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO - M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC - M. FALCETTA - MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Livardun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Livardun</i>	MME DILLMANN -M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

**N°33 – DA du 12/04/2018**

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

**Marché de fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets  
ménagers  
Avenant 1 au lot n°2 (fourniture de bioseaux)**

Par délibération du 22 juin 2017, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer le marché de fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers.

L'entreprise Biloba Environnement a été retenue pour le lot n°2 relatif à la fourniture de bioseaux.

Or, cette dernière a fait l'objet d'une procédure collective avec plan de cession au 21 décembre 2017, au profit de la société H2D, validée par le juge Commissaire.

L'opération de restructuration dont a fait l'objet la société Biloba Environnement a pour effet de permettre la cession du contrat au bénéfice de la société Ecoba, créée pour l'occasion par la société H2D.

Ainsi, la société Ecoba s'engage à poursuivre la bonne exécution du marché conformément aux dispositions contractuelles, sans modification substantielle.

Il convient ainsi de signer un avenant de cession de contrat au marché de fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers pour le lot n° 2 avec la société Ecoba.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 28 mars 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°2 du marché de fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRIC**